

LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DU 19 MARS 2019

Présents : MM. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. TRAMOY Jean-Louis. DEMORTIERE André. PALLOT Jean-Paul. BERLAND. Stéphane. PICHARD Bruno. MATHIAS Jean-Marc. Mmes DESCOURS Céline. SEURRE Fabienne. LAUTISSIER Nicole. GERMAIN Yvonne. RAVIER Béatrice. COGNARD Véronique PALLOT Annie.

Absents excusés : Mme COLLIER Madeleine qui a donné procuration à M. KLEINGAERTNER Robert

Mme JAFFRE Agnès qui a donné procuration à Mme PALLOT Annie

Mme LELIEVRE Nathalie. M. DEMORTIERE Christophe

Madame Fabienne SEURRE est nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE

2 – COMPTES DE GESTION 2018

- COMMUNE
- EAU
- ASSAINISSEMENT
- LOTISSEMENT

3- COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

- COMMUNE
- EAU
- ASSAINISSEMENT
- LOTISSEMENT

4- AFFECTATIONS DU RESULTAT

- COMMUNE
- EAU
- ASSAINISSEMENT

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
- INFORMATIONS DIVERSES

LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte à 20h00.

1 – APPROBATION PV DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 20 février 2019 dont une copie a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la réunion du 20 février 2019 est approuvé par 14 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

Le registre des délibérations est mis à la disposition de chaque conseiller pour signature.

L'ordre du jour est abordé.

2- COMPTES DE GESTION

➤ COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il y a lieu d'examiner les comptes de gestion établis par Monsieur le Percepteur préalablement à l'examen des comptes administratifs établis, quant à eux, par les services de la commune.

Le compte de gestion 2018 pour la Commune présente des dépenses arrêtées à 1 046 603.22 € alors que les recettes sont, elles, arrêtées à 1 297 153.63 € d'où pour l'année un excédent de 250 550.41 € en section de fonctionnement. Ce sont là les résultats comptables constatés par Monsieur le Percepteur. Monsieur le Maire dit au Conseil que le détail des recettes et dépenses sera fait à l'analyse des comptes administratifs.

En investissement les recettes sont arrêtées à la somme de 1 512 148.89 € et les dépenses à 1 126 450.95 € d'où un excédent, pour l'exercice, de 385 697.94 €.

Après reprise en fonctionnement des excédents cumulés antérieurement le nouvel excédent cumulé à fin 2018 est de 1 308 048.33 € alors que l'excédent cumulé à l'investissement est de 192 853.67 € d'où une trésorerie globale de 1 500 902 €.

➤ COMPTE DE GESTION 2018 DE L'EAU

Le compte de gestion établi par Monsieur le Percepteur pour le service de l'eau 2018 est en fonctionnement arrêté en dépenses à 128 255.95 € et en recettes à 168 379.35 € d'où pour l'exercice un excédent de 40 123.40 €. De même en investissement les comptes sont arrêtés à 54 007.65 € en dépenses et 60 301.27 € en recettes ce qui fait apparaître un excédent sur l'exercice 2018 de 6 293.62 €. Après reprise en fonctionnement des excédents cumulés

LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

antérieurs le nouvel excédent cumulé à fin 2018 est arrêté 79 662.89 € et celui de l'investissement est arrêté à 102 158.64 €.

➤ COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2018 de l'assainissement présenté par Monsieur le Percepteur fait apparaître en investissement des dépenses arrêtées à 77 997.89 € et des recettes arrêtées à 77 147.98€ d'où pour l'exercice 2018 un déficit de 849.91 €.

En fonctionnement les dépenses ont été de 45 258.48 € et les recettes de 56 858.07 € d'où un excédent de 11 599.59 €.

Au 31/12/2018, après reprise pour chacune des sections des excédents antérieurs cumulés, le service dispose en fonctionnement d'un nouvel excédent de 69 815.60 € et en investissement d'un excédent de 88 724.57 € sans les restes à réaliser.

➤ COMPTE DE GESTION 2018 DU LOTISSEMENT « Hameau du Champ Brézat »

Le compte de gestion 2018 du lotissement présenté par Monsieur le Percepteur fait apparaître en investissement des dépenses arrêtées à 154 737.46 € et des recettes arrêtées à 0 € d'où pour l'exercice 2018 un déficit de 154 737.46 €.

En fonctionnement les dépenses ont été de 154 737.46 € et les recettes de 154 737.46 € d'où un résultat nul.

Il est demandé si d'autres informations doivent être fournies pour les comptes de Monsieur le Percepteur ci-dessus présentés.

En l'absence de sollicitation les comptes de gestion 2018 sont approuvés à l'unanimité

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

3-1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, M. Robert KLEINGAERTNER, président de séance pour le vote du CA.

Monsieur le Maire présente en détail le compte administratif 2018 de la Commune, chapitre par chapitre et article par article. Le résultat des dépenses de fonctionnement est arrêté à 1 046 603.22 € qui correspond strictement au résultat de compte de gestion examiné précédemment.

En recettes de fonctionnement il est constaté un résultat 2018 arrêté à 1 297 153.63 €. Ces deux résultats permettent de dégager sur l'exercice 2018 un excédent de 250 550.41 €

LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

auquel il y a lieu d'ajouter les excédents antérieurs cumulés et enregistrer un nouvel excédent cumulé fin 2018 de 1 308 048.33 €.

On passe à la section d'investissement. Les dépenses sont arrêtées à 1 126 450.95 € où l'on note essentiellement 31 888.11 € en acquisition de matériel, 21 749.98 € affectés aux bâtiments communaux, 73 962 € en aménagement divers, 18 129.40 € pour les travaux en régie, 829 992.66 € pour les travaux de la salle de sports, 11 294.51€ pour les travaux des logements du bourg et 134 119.24 € pour l'achat du cabinet médical.

Les recettes sont arrêtées à 1 512 148.89 € constituées par 102 215 € de subventions reçues pour la salle de sports et le cabinet médical. S'y ajoutent la récupération de TVA pour 36 558.00 €, l'affectation antérieure provenant de la section de fonctionnement pour 1 061 729.27 €, 139 164.44 € pour le lotissement et 17 504.89 € d'amortissements.

Sur l'exercice 2018 c'est un excédent de 385 697.94 € qui est constaté. Il y a encore lieu de comptabiliser les restes à réaliser qui sont de 109 000 € en dépenses et de 257.74 € en recettes. Ces restes à réaliser générant un déficit de 108 742.26 €. Après reprise du déficit antérieur de 192 844.27 €, l'excédent total corrigé est de 84 111.41 €.

Monsieur le Maire demande si d'autres explications sont nécessaires avant de passer au vote. Monsieur le Maire quitte la salle. M. Robert KLEINGAERTNER soumet le compte administratif 2018 de la Commune au vote. Il est approuvé par 12 voix POUR et 4 ABSTENTIONS. Monsieur le Maire est invité à regagner la salle de réunion du Conseil Municipal. Il remercie les conseillers qui par leur vote lui ont témoigné leur confiance et se félicite des résultats budgétaires constatés en 2018.

3-2- COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, M Robert KLEINGAERTNER, président de séance pour le vote du CA.

Monsieur le Maire présente en détail le compte administratif 2018 du service de l'eau, chapitre par chapitre et article par article.

Comme cela a déjà été noté lors de l'examen du compte de gestion de ce service globalement les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à 128 255.95 € et les recettes de la même section sont, elles, arrêtées à 168 379.35 €. Cela permet de dégager pour 2018, en fonctionnement un excédent de 40 123.40 € qui ajouté aux cumulés antérieurs permet d'afficher un excédent cumulé global à fin 2018 de 79 662.89 €.

Pour la section d'investissement apparaissent, en dépenses, un total arrêté à 54 007.65 € alors que les recettes sont de 60 301.27 €. Les dépenses intègrent les travaux de renouvellement des réseaux. Cette section présente donc pour 2018 un excédent sur l'exercice de 6 293.62 €. Ainsi la section d'investissement qui disposait d'un excédent cumulé antérieurement de 95 865.02 € conserve un excédent global à fin 2018 de 102 158.64 €.

LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'exprimer leurs éventuelles questions quant aux chiffres donnés. Monsieur le Maire quitte la salle. M Robert KLEINGAERTNER soumet le compte administratif 2018 du service de l'eau au vote. Il est approuvé par 12 voix POUR et 4 ABSTENTIONS. Monsieur le Maire est invité à regagner la salle de réunion du Conseil Municipal. Il remercie les conseillers qui par leur vote lui ont témoigné leur confiance.

3-3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, M Robert KLEINGAERTNER, président de séance pour le vote du CA.

Monsieur le Maire présente en détail le compte administratif 2018 du service de l'assainissement, chapitre par chapitre et article par article.

En section de fonctionnement identiquement au compte de gestion qui y correspond, les dépenses sont arrêtées à 45 258.48 € et les recettes, elles, sont arrêtées à 56 858.07 € stables puisque dues uniquement aux m3 d'eau assainis. Sur l'exercice, il faut constater un excédent de 11 599.59 € qui après intégration permet de conserver pour ce service, en fonctionnement, un excédent cumulé nouveau de 69 815.60 €. En investissement il faut noter des dépenses arrêtées à 77 997.89 € pour des recettes arrêtées à 77 147.98 € d'où un déficit de 849.91 €. Après reprise des excédents cumulés des années antérieures le nouvel excédent global cumulé à fin 2018 est de 88 724.57 €. Monsieur le Maire invite les conseillers qui souhaiteraient des explications quant aux chiffres présentés à les demander. Monsieur le Maire quitte la salle. M Robert KLEINGAERTNER soumet le compte administratif 2018 du service de l'assainissement au vote. Il est approuvé par 12 voix POUR et 4 ABSTENTIONS. Monsieur le Maire est invité à regagner la salle de réunion du Conseil Municipal. Il remercie les élus d'avoir approuvé le compte administratif 2018 du service de l'assainissement.

3-4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU LOTISSEMENT « Hameau du Champ Brézat »

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, M Robert KLEINGAERTNER, président de séance pour le vote du CA.

Monsieur le Maire présente en détail le compte administratif 2018 du Lotissement « Hameau du Champ Brézat », chapitre par chapitre et article par article.

En section de fonctionnement identiquement au compte de gestion qui y correspond, les dépenses sont arrêtées à 154 737.46 € et les recettes, elles, sont arrêtées à 154 737.46 €.

En investissement il faut noter des dépenses arrêtées à 154 737.46 € pour des recettes arrêtées à 0 € puisque les parcelles n'ont pas été mises en vente. A fin 2018, la section investissement est déficitaire de 154 737.46 €.

LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire invite les conseillers qui souhaiteraient des explications quant aux chiffres présentés à les demander. Monsieur le Maire quitte la salle. M Robert KLEINGAERTNER soumet le compte administratif 2018 du Lotissement « Hameau du Champ Brézat » au vote. Il est approuvé par 12 voix POUR et 4 ABSTENTIONS. Monsieur le Maire est invité à regagner la salle de réunion du Conseil Municipal. Il remercie les élus d'avoir approuvé le compte administratif 2018 du Lotissement « Hameau du Champ Brézat ».

4 – AFFECTATIONS DU RESULTAT 2018

4-1– AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas LORTON, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce jour,

Considérant que toutes les opérations de dépenses et de recettes ont été effectuées régulièrement,

Constatant que le compte administratif de 2018 apparaît :

Un excédent de fonctionnement cumulé de 1 308 048.33 €

Et un excédent d'investissement cumulé de 192 853.67 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- la somme de 192 853.67 € au R001 excédent reporté section d'investissement
- la somme de 1 308 048.33 € au R002 excédent reporté section de fonctionnement.

4-2 – AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas LORTON, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce jour

Considérant que toutes les opérations de dépenses et de recettes ont été effectuées régulièrement,

Constatant que le compte administratif de 2018 fait apparaître :

Un excédent cumulé d'exploitation de 79 662.89 €

Et un excédent d'investissement cumulé de 102 158.64 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- la somme de 79 662.89 € au report R002 excédent reporté section d'exploitation.

LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

- la somme de 102 158.64 € au R001 excédent reporté section d'investissement

4-3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas LORTON, maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce jour,

Considérant que toutes les opérations de dépenses et de recettes ont été effectuées régulièrement,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif de 2018 fait apparaître :

Un excédent d'exploitation cumulé de 69815.60 €
Et un excédent cumulé d'investissement de 88 724.57 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- la somme de 88 724.57 € au report R001 excédent reporté section d'investissement
- la somme de 69 815.60 € au R002 excédent reporté section d'exploitation

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Aucune question n'a été reçue en mairie.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Décision n°7-2019 : signature d'un contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs avec la société FARAGO Bourgogne de Mâcon pour la pose d'appâts rodenticides à raison de 3 traitements par an.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h40.